



**Succession Michèle Lalonde
a/s Alexandra Duchastel**

771 chemin du Lac Thomas, St-Didace, Qc, JOK 2G0
514-525-6868 // michele.lalonde@outlook.com

**CONDITIONS GÉNÉRALES
D'UTILISATION DES TEXTES DE MICHÈLE LALONDE**

MISE EN CONTEXTE

L'utilisation des textes de Michèle Lalonde, que ce soit dans le cadre d'une publication, d'une lecture publique, d'une exposition ou n'importe quel autre usage commercial, est régie par la loi sur les droits d'auteurs et nécessite l'autorisation des ayants droits.

La Succession possède les droits sur tous les textes de Michèle Lalonde. Nous vous remercions donc de prendre connaissance des conditions générales d'utilisation avant de remplir le formulaire de demande d'autorisation.

ML a milité une grande partie de sa vie pour défendre le respect des droits d'auteur, notamment lors de sa présidence de l'Union des écrivains Québécois (UNEQ) et par la fondation et sa présidence de la Fédération internationale des écrivains de langue française (FIDELF). Malheureusement, son œuvre littéraire a été et est encore si souvent utilisée sans autorisation, de manière abusive (pastiche, parodies, plagiat) ou associée à différents messages politiques, pas toujours compatibles avec ce qu'elle voulait exprimer, que Michèle Lalonde était devenue très sélective dans le choix des projets ou des partenaires avec lesquels elle s'associait.

PROCESSUS DE DEMANDE D'AUTORISATION

- 1) Une demande d'autorisation doit être adressée à la Succession Michèle Lalonde au moins **3 mois avant** l'événement en remplissant le formulaire sur le site WEB (à venir).
- 2) Toute demande reçue de tiers par le promoteur d'un projet aux fins de la reproduction ou de la représentation du poème doit être acheminée par courriel à la Succession Michèle Lalonde : michele.lalonde@outlook.com
- 3) Le traitement des demandes incomplètes seront retardés.

LES CONDITIONS D'UTILISATION DES TEXTES DE MICHÈLE LALONDE

La Succession Michèle Lalonde tient à respecter les grands principes qui dictaient ses choix, à travers les conditions générales d'utilisations suivantes.

- 4) La Succession ne cède jamais les droits sur les textes de Michèle Lalonde. Seules des **autorisations non exclusives, non transférables et incessibles**, valides pour une seule édition peuvent être négociées.

- 5) Le contexte d'utilisation (publication, lecture, présentation) d'un texte ne doit pas être associé à un discours politique et doit être approuvé par la Succession AVANT la mise en œuvre du projet.
- 6) Le texte choisi doit être présenté intégralement. Aucun extrait n'est autorisé. Aucun mot ne peut être supprimé ou modifié.
- 7) Aucune traduction du poème n'est permise sans l'approbation de la succession.
- 8) Le copyright ou les crédits doivent être mentionnés sur la publication ou lors de la présentation. (voir le détail du libellé)
- 9) Les publications dans lesquelles apparaissent un texte de Michèle Lalonde ne doivent pas être inscrites au répertoire géré par COPIBEC ou par toute autre société de gestion de droits.
- 10) Les promoteurs doivent produire une licence de droits. S'ils ne sont pas en mesure de rédiger cet accord juridique, la Succession peut le faire préparer moyennant des frais d'environ 300\$.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR SPEAK WHITE

- 11) Seule la version officielle, complète et annotée par l'auteure et fournie par la Succession peut être utilisée
- 12) Un court texte de présentation expliquant les origines de l'expression *Speak white* ainsi que le sens universel du poème doit accompagner toute publication ou lecture du poème.
 - Ce texte peut être fourni par la Succession ou composé par le demandeur. Dans ce dernier cas, le texte devra être approuvé avant son utilisation.
- 13) Aucune contrefaçon du poème *Speak White*, notamment le « Speak What » de Marco Micone ne doit être mentionnée ou présentée dans le même projet.
- 14) L'ONF détient les droits sur le film *La Nuit de la Poésie 1970* mais l'autorisation de la succession est nécessaire pour diffuser l'extrait sur lequel on peut voir Michèle Lalonde réciter *Speak White*.
 - L'extrait vidéo d'une durée de 4 minutes et 42 secondes doit être présenté **intégralement** soit de 1h36m28s à 1h41m10s ;
- 15) La mention des droits d'auteur (« copyright») doit apparaître sous la forme suivante :*Speak White*, poème, © Michèle Lalonde, 1968. Tous droits réservés en tous pays et en toutes langues. Reproduction avec l'autorisation de la Succession Michèle Lalonde» sur une page où le poème est reproduit et « © Michèle Lalonde, 1968» partout ailleurs où les droits d'auteur sont mentionnés.